



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFEMONT

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

ARRETE DU MAIRE

CANTON
DE
DOMONT

Fermeture provisoire du lavoir
- Rue de la République -

2024-120

Le Maire de la commune de Bouffémont ;

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la Construction et de l'habitation

Vu l'intérêt général

Considérant les désordres constatés sur la charpente du lavoir

Considérant qu'il y a lieu de prescrire toute mesure utile afin d'assurer la sécurité publique ;

ARRÊTE :

Article 1 : Pour des raisons de sécurité, l'accès au lavoir rue de la République est fermé provisoirement au public, à compter du 7 août 2024 et ce pour une durée indéterminée.

Article 2 : La réouverture au public ne pourra intervenir qu'après la réalisation des travaux de réparation.

Article 3 : Les mesures édictées ci-dessus seront matérialisées par une signalisation réglementaire dont la mise en place et l'enlèvement seront assurés par les Services Municipaux.

Article 4 : Mme la Directrice Générale des Services, Mme la Directrice des Services Techniques, le commandant de brigade de la gendarmerie de Domont, M. le Responsable de la Police Municipale de la ville et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution et de la mise en œuvre du présent arrêté.

Fait à Bouffémont, le 07 août 2024

Pour le Maire, par délégation
Guillaume POISSON
1^{er} adjoint

